

Pistes des Chambres d'agriculture France pour rendre compatibles les ambitions commerciales, agricoles, environnementales et sociales de l'UE

10 novembre 2021

Publié en octobre 2021, un rapport de Chambres d'agriculture France étudie la compatibilité entre les politiques agricole, commerciale et environnementale de l'Union européenne. Après un examen des Accords de libre-échange (ALE), conclus ou non, et de leurs impacts sur les secteurs agricole et agroalimentaire, les auteurs jugent qu'ils sont contradictoires avec le *Green Deal*. Ils émettent ensuite des recommandations pour lever cette incompatibilité, parmi lesquelles rendre contraignant le mécanisme de règlement des différends environnementaux et sociaux dans ces accords, coopérer plus fortement sur les pratiques agricoles durables, ou encore innover dans la politique commerciale et les ALE (clauses miroirs, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, lutte contre la déforestation importée). Ils invitent aussi à renégocier des ALE existants, à mieux intégrer le développement durable dans l'Organisation mondiale du commerce, et à créer une gouvernance mondiale de l'environnement et de l'agriculture pour rendre plus contraignante l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Cadre législatif et conséquences de l'instauration de clauses miroirs

Clauses miroirs	Défendues dans le cadre de	Jurisprudence en leur faveur	Implications pour les pays partenaires	Implications pour l'UE
Pesticides ayant un impact sur la santé	Accord SPS : articles 2.2, 5.1, 5.7	CE-Hormones	Respecter les limitations dans l'utilisation des pesticides	Interdiction d'exporter des pesticides produits dans l'UE mais interdits d'utilisation dans l'UE. Interdiction des dérogations dans l'UE.
Pesticides ayant un impact sur l'environnement	Accord OTC : article 2.1, 2.2. GATT articles III : 4, XI et XX a., b., g.	CE-Produits dérivés du Phoque CE-Hormones	Respecter les limitations dans l'utilisation des pesticides	Interdiction d'exporter des pesticides produits dans l'UE mais interdits d'utilisation dans l'UE. Interdiction des dérogations dans l'UE.
Protection du bien-être animal	Accord OTC : Articles 2.1, 2.2 GATT article XX	CE-Hormones	Tracabilité Arrêt de l'utilisation d'antibiotiques Limitation dans le transport des animaux	/
Interdiction de bœuf nourri aux protéines animales	Accord SPS Accord OTC : 2.2 GATT XX. a		Interdiction de l'utilisation de viandes, carcasses, os pour nourrir les animaux	/

Source : Chambres d'agriculture France (issu du rapport Interbev – Fondation Nicolas Hulot – Institut Veblen)

Source : Chambres d'agriculture France